



Types de structure de soins		A = aigus	B = semi-aigus	C = chroniques	Amb = ambulatoire	Dom = domicile
Mesures indispensables		Mesures recommandées		Précautions Standard		Pas concerné par cette mesure
Type d'activité	 <b>Mesures Additionnelles AEROSOL</b>	Types de structures				
		A	B	C	Amb	Dom
<b>Arrivée/ déplacement/ transfert du patient</b>	<b>Avertir le service et/ou l'institution destinataire</b> avant le transport/transfert du patient					
	Programmer si possible l'examen ou le rendez-vous en fin de consultation					
	Limiter aux besoins essentiels (motifs thérapeutiques <i>et/ou psychologiques sur OM</i> )					
	Masque <b>FFP2</b> avec élastique à porter par <b>le patient</b> (si non supporté masque chirurgical type II)					
	Séparer géographiquement dans les lieux d'attente (local séparé) + masque					
Transport : pas de masque pour les transporteurs / accompagnants						
<b>Placement du patient</b>	Chambre à pression négative (si existant) et avec renouvellement d'air de 6x/heure au min.	NB	NB	NB		
	Chambre individuelle avec SAS (si existant)					
	Cohorter si pas de chambre individuelle disponible					
	Fermer systématiquement les portes (éviter les appels d'air)					
<b>Information au patient</b>	Expliquer les motifs des mesures additionnelles et lui remettre la documentation y relative					
	Enseigner les indications et la technique de désinfection des mains et mettre à disposition la solution/gel hydro-alcoolique					
	Enseigner et expliquer le port du masque lors de déplacement indispensable (voir rubrique déplacement du patient)					
	Si Tbc pulmonaire active, Demander au patient de tousser dans un mouchoir jetable					
<b>Masques ultra-filtrants de type FFP2</b> à porter par le personnel	Mettre le masque avant d'entrer dans la chambre ou le local					
	Enlever le masque à l'extérieur de la chambre ou du local après avoir refermé la porte					
<b>Port de surblouse / tablier et de gants non stériles à usage unique</b>						

Types de structure de soins	A = aigus	B = semi-aigus	C = chroniques	Amb = ambulatoire	Dom = domicile
Mesures indispensables	Mesures recommandées	Précautions standard	Pas concerné par cette mesure		
Type d'activité	 <b>Mesures Additionnelles AEROSOL</b>			Types de structures	
	A	B	C	Amb	Dom
Entretien des Dispositifs Médicaux (DM) et autre matériel	Privilégier les DM à usage unique	Désinfecter le matériel à usage multiple après chaque utilisation	<i>limiter au strict minimum le stock de matériel en chambre ou à domicile</i>		
Entretien de l'environnement direct	Nettoyer et <b>désinfecter</b> la chambre et/ou les autres lieux de traitement quotidiennement				
	Nettoyer et <b>désinfecter</b> la chambre et les autres lieux de traitement au départ du patient				
Gestion des déchets	Se référer au document de l'OFEFP (voir tableau définitions)				
Evacuation du linge	Placer le linge <b>dans un sac imperméable</b> , attribué au patient et gardé dans la chambre, fermer le sac hermétiquement avant de le sortir de la chambre				
	Utiliser des protections à usage unique pour les salles de traitement				
Information aux visiteurs	Limiter le nombre de visiteurs				
	Informer sur les mesures à prendre : → port du masque ultra filtrant FFP2 avant d'entrer dans la chambre				
Levée des Mesures Additionnelles	Nettoyer/ <b>désinfecter</b> le lit et changer la literie				
	Éliminer et/ou nettoyer/désinfecter le matériel stocké en chambre ou à domicile				
	Nettoyer et désinfecter la chambre (sols, mobilier, sanitaire)		NB	NB	NB

NB : Chez un patient atteint de Tbc pulmonaire active encore contagieux **et en l'absence d'un système de ventilation ad hoc** de la chambre ou du local :

- lors de transfert et/ou départ : aérer la chambre pendant 4 à 6 heures avant le nettoyage et réutilisation
- lors d'examen (p. ex. endoscopie) : aérer le local d'examen pendant 4 à 6 heures avant nettoyage et réutilisation
- lors de consultation, aérer le local pendant 1 heure avant nettoyage et réutilisation
- la prise en charge d'un patient avec Tbc pulmonaire bacillaire nécessitant une hospitalisation ne peut se faire que dans un établissement de soins aigus ceci jusqu'à 6 à 14 jours après instauration d'un TTT